

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 18 AVRIL 2014
À 18 heures

COMPTE RENDU

L'an deux mille quatorze, le dix huit du mois d'avril à dix huit heures, le conseil municipal de la commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale du onze avril deux mille quatorze adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros.

Date de la convocation du Conseil : 11 avril 2014

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 17 Représentés : 2 Votants : 19

Conseillers Municipaux présents :

Michel GROS, Lionel BROUQUIER, Frédéric LE MORT, Claudine VIDAL, Lydie LABORDE, Marcel GAZO, Nicole MANERA, Denis CAREL, Zouïa GOUIEZ, Sabine JUMEL, Denis ANTONPAOLI, Sabah BAUDRAND, Philippe RUIZ, Natacha DELBOS, Jean Baptiste SAVELLI, Marie Paule SCALISI, Myriam BONNAILLIE

Conseillers Municipaux représentés :

Jean Mathieu CHIOTTI, pouvoir donné à Claudine VIDAL
Nathalie WETTER, pouvoir donné à Lydie LABORDE

Conseillers Municipaux absents :

Secrétaire de séance : Natacha DELBOS

oOo

- 1°) Budget commune : compte de gestion 2013
- 2°) Budget commune : compte administratif 2013
- 3°) Budget commune : affectation du résultat de fonctionnement 2013
- 4°) Taux des impôts locaux 2014
- 5°) Budget commune : budget primitif 2014
- 6°) Budget eau et assainissement : compte de gestion 2013
- 7°) Budget eau et assainissement : compte administratif 2013
- 8°) Budget eau et assainissement : affectation du résultat d'exploitation 2013
- 9°) Budget eau et assainissement : budget primitif 2014
- 10°) Indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) : Fixation du montant pour 2013
- 11°) Dérogation à la carte scolaire
- 12°) Demande de participation financière communale aux frais de séjour éducatif d'un élève scolarisé au lycée Raynouard
- 13°) Intervention C.C.F.F. intempéries janvier 2014 : remboursement des frais de repas engagés par un conseiller municipal
- 14°) ONF : programme d'actions 2014

QUESTIONS DIVERSES

oOo

Un scrutin a eu lieu : Madame Natacha DELBOS a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

oOo

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 04 avril 2014 : approbation à l'UNANIMITE.

oOo

DELIB N° DEL 2014/037 : BUDGET COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2012; celui de tous les titres émis et celui de tous les paiements ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE.

oOo

Monsieur le Maire invite le conseil à élire son président de séance pour la discussion et le vote du compte administratif 2013 du budget de la commune. Monsieur Lionel BROUQUIER, 1er Adjoint, présente sa candidature.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

De désigner Monsieur Lionel BROUQUIER, 1er Adjoint, président de la séance de discussion et de vote du compte administratif 2013 du budget de la commune.

oOo

DELIB N° DEL 2014/038 : BUDGET COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel BROUQUIER, 1er Adjoint, dûment désigné par ses pairs, est invité à délibérer sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Michel GROS, Maire, (après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré), lequel peut se résumer ainsi :

| | |
|--|----------------|
| - Dépenses de fonctionnement | 2 604 129,63 € |
| - Recettes de fonctionnement | 2 669 591,30 € |
| Soit un excédent de l'exercice 2013 | 65 461,67 € |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de | 244 477,04 € |
| | |
| - Dépenses d'investissement | 816 851,20 € |
| - Recettes d'investissement | 1 045 224,98 € |
| Soit un excédent de l'exercice 2013 | 228 373,78 € |
| Soit un excédent d'investissement cumulé de | 16 686,94 € |

oOo

Monsieur le Maire quitte la séance à dix huit heures trente deux.

oOo

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

1°) -de donner acte de la présentation du compte administratif 2013 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

| | |
|---|----------------|
| Dépenses de fonctionnement | 2 604 129,63 € |
| - Recettes de fonctionnement | 2 669 591,30 € |
| Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 | 65 461,67 € |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de | 244 477,04 € |
| | |
| - Dépenses d'investissement | 816 851,20 € |
| - Recettes d'investissement | 1 045 224,98 € |
| Soit un excédent d'investissement de l'exercice 2013 | 228 373,78 € |
| Soit un excédent d'investissement cumulé de | 16 686,94 € |

2°) de constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités distinctes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement au bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

4°) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5°) d'approuver le compte administratif 2013 de la commune.

oOo

Monsieur le Maire rentre en séance à dix huit heures trente trois.

oOo

DELIB N° DEL 2014/039 : BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013, tel que constaté dans les comptes administratif et de gestion, soit un excédent cumulé de 244 477,04 €.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

D'affecter le résultat excédentaire cumulé de fonctionnement 2012, soit 244 477,04 € :

1°) pour 124 477,04 € en report à nouveau (compte 110).

2°) pour 120 000 € au compte 1068 (financement de la section d'investissement).

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2014 au compte 002 en recettes de fonctionnement, et au compte 1068 en recettes d'investissement.

oOo

DELIB N° DEL 2014/040 : Taux des impôts locaux 2014

Monsieur le Maire rappelle les taux des impôts locaux 2013, à savoir :

| | |
|--------------------------|-----------|
| - Taxe d'habitation | : 19,96 % |
| - Taxe foncière bâti | : 18,68 % |
| - Taxe foncière non bâti | : 61,15 % |
| - CFE | : 33,33 % |

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

De maintenir les produits issus des impôts locaux 2013 à taux constants, et d'adopter les taux de référence 2014 tels que notifiés sur l'état 1259, à savoir :

| | |
|--------------------------|-----------|
| - Taxe d'habitation | : 19,96 % |
| - Taxe foncière bâti | : 18,68 % |
| - Taxe foncière non bâti | : 61,15 % |
| - CFE | : 33,33 % |

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2014 de la commune, en recettes aux chapitres 73 et 74.

oOo

DELIB N° DEL 2014/041 : BUDGET COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif 2014 de la commune qui reprend les reports du compte administratif 2013 et s'équilibre à :

- 2 575 405,00 € en section de fonctionnement.

- 1 313 400,00 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à la MAJORITE :

(17 VOIX POUR : Michel GROS, Lionel BROUQUIER, Frédéric LE MORT, Claudine VIDAL, Jean Mathieu CHIOTTI, Lydie LABORDE, Marcel GAZO, Nicole MANERA, Denis CAREL, Nathalie WETTER, Zouïa GOUIEZ, Sabine JOUMEL, Denis ANTONPAOLI, Sabah BAUDRAND, Philippe RUIZ, Natacha DELBOS, Myriam BONNAILLIE ;

2 VOIX CONTRE : Jean Baptiste SAVELLI, Marie Paule SCALISI).

D'approuver le budget primitif 2014 de la commune qui s'équilibre à :

- 2 575 405,00 € en section de fonctionnement.

- 1 313 400,00 € en section d'investissement.

oOo

DELIB N° DEL 2014/042 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2013

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2012, celui de tous les titres émis et celui de tous les paiements ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2– Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

4 – Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE.

oOo

Monsieur le Maire invite le conseil à élire son président de séance pour la discussion et le vote du compte administratif 2013 du budget eau et assainissement. Monsieur Lionel BROUQUIER, 1er Adjoint, présente sa candidature.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

De désigner Monsieur Lionel BROUQUIER, 1er Adjoint, président de la séance de discussion et de vote du compte administratif 2013 du budget eau et assainissement.

oOo

DELIB N° DEL 2014/043 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel BROUQUIER, 1er Adjoint, dûment désigné par ses pairs, est invité à délibérer sur le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Michel GROS, Maire, (après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré), lequel peut se résumer ainsi :

| | |
|---|--------------|
| Dépenses d'exploitation | 153 245,42 € |
| - Recettes d'exploitation | 157 561,66 € |
| Soit un excédent d'exploitation de l'exercice 2013 | 4 316,24 € |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de | 157 490,26 € |
| | |
| - Dépenses d'investissement | 362 074,99 € |
| - Recettes d'investissement | 126 654,05 € |
| Soit un déficit d'investissement de l'exercice 2013 | 235 420,94 € |
| Soit un excédent d'investissement cumulé de | 231 933,85 € |

oOo

Monsieur le Maire quitte la séance à dix neuf heures treize.

oOo

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

1°) -de donner acte de la présentation du compte administratif 2013 du budget eau et assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

| | |
|---|--------------|
| Dépenses d'exploitation | 153 245,42 € |
| - Recettes d'exploitation | 157 561,66 € |
| Soit un excédent d'exploitation de l'exercice 2013 | 4 316,24 € |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de | 157 490,26 € |
| | |
| - Dépenses d'investissement | 362 074,99 € |
| - Recettes d'investissement | 126 654,05 € |
| Soit un déficit d'investissement de l'exercice 2013 | 235 420,94 € |
| Soit un excédent d'investissement cumulé de | 231 933,85 € |

2°) de constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités distinctes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement eu bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

4°) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5°) d'approuver le compte administratif 2013 du budget eau et assainissement.

oOo

Monsieur le Maire rentre en séance à dix neuf heures quatorze .

oOo

DELIB N° DEL 2014/044 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2013

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation 2013, tel que constaté dans les comptes administratif et de gestion, soit un excédent de 157 490,26 €.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

D'affecter le résultat excédentaire cumulé d'exploitation 2012, soit 157 490,26 €, en report à nouveau (compte 110).

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2014 au compte 002 en recettes d'exploitation.

oOo

DELIB N° DEL 2014/045 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif 2014 des services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable, qui reprend les reports du compte administratif 2013 et qui s'équilibre à :

- 277 490,26 € en section d'exploitation
- 370 933,85 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

D'approuver le budget primitif 2013 des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui s'équilibre à :

- 277 490,26 € en section d'exploitation
- 370 933,85 € en section d'investissement.

oOo

DELIB N° DEL 2014/046 : INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS (IRL) : FIXATION DU MONTANT POUR 2013

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier du 14 mars 2014 par lequel Monsieur le Préfet du Var propose une revalorisation de l'indemnité représentative de logement de base des instituteurs à 3 446,85 euros (proposition du CDEN).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ce nouveau montant.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

- DE FIXER le montant de l'indemnité de logement de base due aux instituteurs à 3 446,85 euros,
- DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2014 de la commune.

oOo

DELIB N° DEL 2014/047 : DEROGATION A LA CARTE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi, par un courrier du de Monsieur et Madame GAYOUT, d'une demande de dérogation à la carte scolaire afin d'inscrire leur enfant à l'école maternelle de Néoules. La commune de La Roquebrussanne a la capacité d'accueillir cet enfant. C'est donc pour des raisons personnelles que les parents sollicitent la dérogation.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE:

D'émettre un avis favorable à cette dérogation scolaire, sans engager de frais de scolarité.

oOo

DELIB N° DEL 2014/048 : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE AUX FRAIS DE SEJOUR EDUCATIF D'UN ELEVE SCOLARISE AU LYCEE RAYNOUARD

Monsieur, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'un courrier du 04 avril 2014 par lequel Monsieur et Madame DUSSUEL-RAMILLON demandent dans quelle mesure la commune peut participer financièrement aux frais occasionnés par l'inscription de leur fille à un séjour éducatif en Angleterre.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

- 1°) De participer aux frais de voyage scolaire pour ce séjour éducatif selon les critères suivants : à partir de 50 € de part familiale, aide de 20 % plafonnée à 70 €.
 - 2°) D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2014 de la commune en dépenses, au chapitre 011.

oOo

DELIB N° DEL 2014/049 : INTERVENTION C.C.F.F. INTEMPERIES JANVIER 2014 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS ENGAGES PAR UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil que le C.C.F.F. a participé aux opérations de secours lors des intempéries qui ont touché particulièrement les communes de la côte varoise en janvier 2014. Monsieur Yves MARTIN, alors conseiller municipal, a avancé des frais de repas d'un montant de 89,50 €. Il apparaît juste et logique de lui rembourser cette somme qui doit être imputée à la commune.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

- 1°) De rembourser la somme de 89,50 € à Monsieur Yves MARTIN.
 - 2°) D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2014 de la commune en dépenses, au chapitre 011.

oOo

DELIB N° DEL 2014/050 : ONF : PROGRAMME D' ACTIONS 2014

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient d'examiner le programme d'actions 2014 présenté par l'ONF, à savoir :

- 1°) Travaux d'accueil : mise en place de mobilier d'accueil et signalétique début piste du Cerisier.
- 2°) Travaux de maintenance : création de périmètres : ouverture de layons avec peinture de liserés et placards.

Le Conseil Municipal oui cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

- 1°) D'approuver le programme d'actions 2014 présenté par l'ONF.
- 2°) D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment le devis n° DEC-14-877003-00064307/22360 du 13 février 2014 de l'ONF.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2014 de la commune en dépenses d'investissement, à l'opération 367, comptes 2188, 2152, et 2315.

oOo

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la signature avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR de la convention de prestation « Conseil en organisation ».

oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix neuf heures trente sept.